

LOI N°019-2020/AN

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N°2019-016/PRES DU 30 DECEMBRE 2019 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET
N°2000003107, SIGNE A ROME ET A OUAGADOUGOU ENTRE
LE BURKINA FASO ET LE FONDS INTERNATIONAL DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA), POUR LA REALISATION
DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DE LA
PLAINE DE LA LERABA (PAVAL)**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 12 mai 2020

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2019-016/PRES du 30 décembre 2019 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°2000003107, signé à Rome et à Ouagadougou entre le Burkina Faso et le Fonds international de développement agricole (FIDA), pour la réalisation du Projet d'aménagement et de valorisation de la plaine de la Léraba (PAVAL).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 12 mai 2020

Pour le Président de l'Assemblée
nationale, le Cinquième Vice-président

Abdoulaye MOSSE



Le Secrétaire de séance

Ataouegue Joël AOUE